



INSPECTION AVANT USAGE DES HARNAIS ET DES LONGES POUR UNE UTILISATION DANS LES PEMPS TOOLBOX TALK

POURQUOI L'INSPECTION AVANT USAGE DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES EST-ELLE IMPORTANTE ?

Les harnais et longes empêchent les blessures graves ou le décès en empêchant les chutes depuis les PEMPS, il est donc essentiel d'en vérifier l'état et le fonctionnement avant chaque utilisation.

Au cours de l'utilisation, l'équipement de protection contre les chutes peut être endommagé, usé ou perdre des pièces. Ces inspections doivent être répétées avant chaque utilisation.

QUELLES SONT LES INSPECTIONS AVANT USAGE ?

- Vérifiez que le contrôle de prévention n'est pas expiré
- Vous devez vérifier l'état et la sécurité des éléments suivants :
 - Sangles du harnais et sangles de la longe
 - Boucles de raccordement sur le harnais
 - Boucles de réglage sur le harnais ou la longe
 - Points d'attache sur le harnais
 - Modèles de point sur le harnais et la longe
 - Mousquetons de raccordement
 - La lisibilité de l'ensemble des étiquettes et numéros de série (SN)

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Trois moyens d'inspection simples peuvent être utilisés pour les inspections avant usage du harnais et des longes :

- **Regarder** (effectuez une comparaison visuelle de deux éléments similaires à la recherche de différences ou de dommages)

QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR ?

Ce briefing Toolbox Talk s'adresse aux personnes suivantes :

- Opérateurs ou passagers sur la plate-forme
- Utilisateur (qui contrôle l'utilisation de la PEMP sur le site)
- Responsable du site et superviseurs

- **Toucher** (passez vos doigts sur la matière synthétique. Cela permet de contrôler rapidement et précisément si les fibres sont endommagées)
- **Contrôler le fonctionnement** (les mousquetons, boucles de réglage et de raccordement nécessitent tous un contrôle du fonctionnement)

En cas de doute, reportez-vous au poster de vérification avant usage du harnais et de la longe !

DOIS-JE TENIR UN REGISTRE ?

Tenir un registre des inspections avant usage est une bonne pratique, mais il n'y a pas d'obligation légale d'enregistrer les inspections avant usage de l'équipement de protection contre les chutes.

QUE FAIRE SI L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES EST DÉFECTUEUX ?

Si vous pensez qu'un défaut affecte l'utilisation en toute sécurité de l'équipement de protection contre les chutes, alors vous devez :

1. **Isoler** l'équipement de protection contre les chutes
2. **Étiqueter** et retirer l'équipement de protection contre les chutes du service
3. **Signaler** le défaut à votre employeur

N'utilisez jamais un équipement de protection contre les chutes défectueux



RÉFÉRENCES UTILES

- Poster Andy Access A21 *Vérification de l'équipement de protection contre les chutes avant usage* (disponible sur www.ipaf.org/andyaccess)
- Carte de poche et application d'inspection du harnais et de la longe SpanSet
- Régulations sur l'EPI
- BS 8437:2005+A1:2012 : Code de bonne pratique pour la sélection, l'utilisation et l'entretien de systèmes de protection individuelle antichute et du matériel pour une utilisation sur le lieu de travail